



Mairie de

Bagnols-en-Forêt

Bagnols-en-Forêt, le 07 juillet 2026

Objet : Dégradations de l'espace public

Chères Bagnolaises, Chers Bagnolais,

Les récents actes de dégradation constatés sur un bâtiment communal, pourtant récemment rénové par les services municipaux, ne constituent pas un fait isolé. Ils s'inscrivent dans une réalité plus large d'incivilités qui altèrent progressivement la qualité de vie.

L'espace public n'est pas un bien anonyme. Il est le reflet de l'investissement financier collectif des Bagnolais.es et du travail quotidien des agents municipaux.

Sa préservation est une condition essentielle du vivre-ensemble et de l'attractivité de notre commune.

Face à ce constat, la municipalité a décidé de renforcer de manière structurée sa politique de lutte contre les incivilités et les dégradations du domaine public. (Graffitis, déjections canines et dépôts sauvages). Cette orientation repose sur une doctrine claire :

Fermeté

Toute atteinte au domaine public fera systématiquement l'objet d'un signalement et, lorsque cela est possible, de poursuites. Les moyens d'identification et d'action seront mobilisés sans délai en lien avec les services de Police et la Gendarmerie.

Réactivité

Les interventions de remise en état seront réalisées dans les meilleurs délais afin de ne pas laisser s'installer durablement les dégradations et préserver la qualité du cadre de vie.

Prévention et sensibilisation

Une action de communication sera déployée afin de rappeler les conséquences humaines, matérielles et financières des incivilités, et de valoriser le travail des agents municipaux qui assurent l'entretien de la commune.

Cette politique ne pourra produire pleinement ses effets que si elle est portée collectivement.

J'assurerai personnellement le suivi et la mise en œuvre de cette orientation dans la durée.

Jérôme Saillet

Maire de Bagnols-en-Forêt



1 Place de l'hôtel de ville, 83600 Bagnols-en-Forêt



04 94 40 31 50



mairie@bagnolsenforet.fr

www.bagnolsenforet.fr

